

Le trente juin deux mil vingt-deux convocation pour le conseil municipal du vendredi huit juillet deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Comptes rendus des différentes commissions
- Point sur les travaux en cours
- Affaires scolaires : préparation de la rentrée scolaire 2022, devenir de l'école publique de Penzé, frais de fonctionnement de l'école DIWAN
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

Session ordinaire

Le huit juillet deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, E. TANGUY, MY. LE MESTRE, JM. SEVERE, M. QUILLEVERE, A. LE BIAN, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC, H. BEAUMIN

M. Maël SAILLOUR a été nommé secrétaire.

Excusés : O. MONCUS, M. VILLENEUVE, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN

M. Olivier MONCUS a donné procuration à Mme Aline CHEVAUCHER.

Mme Marie-Hélène PETIT-CHOPIN a donné procuration à Mme Anne MARC.

M. Michaël VILLENEUVE a donné procuration à Mme Véronique LE BOULCH.

Mme Karine KERNEIS a donné procuration à M. Jean-Michel SEVERE.

Comptes rendus des différentes commissions

Mme le Maire propose de faire le point sur les travaux et les projets en cours :

Travaux de voirie et aménagements

- Programme voirie 2020

M. CAER explique que des modifications ont été apportées au programme voirie 2020 : travaux complémentaires pour la création d'un bateau devant le bâtiment LE GALL, suppression du secteur de Kerhuel, travaux supplémentaires pour le secteur de Traon Ruvily.

Ces modifications portent le marché de 94 585,50 €HT à 102 724,00 €HT soit 123 268,80 €TTC.

- Programme voirie 2021

M. Jean-Paul CAER informe le conseil municipal que le programme voirie 2021 va être réalisé la semaine 28 du 11 au 13 juillet 2022.

- Place François Prigent

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée par le cabinet NIVEZ pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place François Prigent. Les offres doivent être déposées pour le 25 juillet 2022 à 12H. Le conseil municipal, par délibération du 1^{er} juin 2022, a donné pouvoir au maire pour contracter la meilleure offre.

- Démolition du Mille Club

Après avoir fait réaliser les diagnostics « Amiante » et « Plomb » par la SOCOTEC, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises spécialisées dans le démontage de bâtiment : CRENN Travaux publics, LIZIARD Environnement et DOMONTAGE. Les offres sont en cours d'analyses.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à contracter la meilleure offre.

- Lotissement DILASSER

Mme le Maire informe le conseil municipal que A et T Ouest, maître d'œuvre, a commencé à travailler sur le futur lotissement situé à Kerellon. M. Stéphane SIMON a proposé une première esquisse de 20 lots. Un projet affiné sera présenté au prochain conseil municipal.

- **Rue de la Chaussée à Penzé**

Suite au rapport Véritas sur la solidité du mur de l'école de Penzé, la rue de la Chaussée est fermée. L'entreprise COLAS a posé un bi-couche sur le chemin situé à l'arrière de l'école afin de créer un nouvel accès aux riverains.

Vie associative

Forum des associations

Mme Véronique LE BOULCH informe le conseil municipal de l'organisation avec M. VILLENEUVE d'un forum des associations à l'Espace Enfance Jeunesse le vendredi 2 septembre 2022 de 17H à 20H.

Handball et basket

Mme LE BOULCH fait part de la demande du club de handball de TAULE de son souhait d'avoir des créneaux dans la salle de sport pour son école de hand.

Le club de basket de SANTEC souhaite intervenir dans les écoles pour développer son activité.

Communication

M. Maël SAILLOUR informe le conseil municipal que des devis sont en cours pour la réalisation de flocage de bâches pour communiquer sur les panneaux de bois installés aux entrées de bourg.

Affaires sociales

Mme Anne MARC réunira prochainement la commission « Cohésion sociale, solidarité envers les familles, seniors, suivi des logements de type HLM », en collaboration avec le CCAS, pour l'organisation de « la semaine bleue » qui a lieu tous les ans en octobre. Cette semaine bleue est dédiée au bien-être des seniors.

Outre le traditionnel repas offert aux anciens de la commune, des idées d'animation ont été évoquées : intervention d'une esthéticienne, des expositions, une visite d'une maison « Ages et vies ».

Affaires scolaires

Contribution financière aux établissements d'enseignement privé du réseau Diwan

Pour faire suite à la demande de participation financière de l'école DIWAN de SAINT POL DE LEON, Mme le Maire explique que le forfait est actuellement en cours de réévaluation.

Ecole publique de Penzé

Le mur de soutènement du site de l'école publique de Penzé-Plouéan fait l'objet d'un suivi depuis quatre ans, conduit par le cabinet de géomètres experts A&T Ouest. Des capteurs de déplacement sont positionnés dans les fissures du mur afin d'anticiper toute évolution de ces fissures.

Pour la première fois depuis quatre ans, ce suivi a fait apparaître cet hiver des mouvements au niveau de la structure du mur, ce qui a conduit à mandater au bureau d'études Bureau Veritas un rapport d'inspection détaillé plus approfondi pour connaître les risques liés à la fragilité de cet ouvrage.

Le rapport du cabinet Bureau Veritas fait le constat circonstancié d'un « ouvrage présentant une structure porteuse altérée » mettant en cause la sécurité des usagers et « des désordres structurels jugés impropres à l'exploitation du site », « un risque de ruine » le long de la rue de la chaussée « avec un niveau de gravité jugé fort » et propose une neutralisation d'accès et d'utilisation du site. Dans son communiqué de presse la préfecture écrivait :

«cette décision, motivée uniquement par une obligation de mise en sécurité des enfants et du personnel a été prise en lien étroit avec les maires de Plouéan , Taulé et Guiclan. »

Ces éléments ont conduit la municipalité de Plouéan à prendre un arrêté de fermeture de l'école sur le fondement des pouvoirs de police de Mme le Maire de Plouéan, en concertation avec les maires de Guiclan et Taulé, avec la Préfecture du Finistère et la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

La commune de Plouéan est concernée par ces décisions. Taulé, Guiclan et Plouéan participent aux frais de fonctionnement de l'école au prorata du nombre de leurs élèves scolarisés dans l'école de Penzé ; 7 plouénanais sont concernés.

C'est pourquoi, il y a lieu de prendre acte de la fermeture de ce site, motivée par une obligation de mise en sécurité des enfants et du personnel.

Dans ce contexte, la commune de Taulé, en accord avec la directrice de l'école Jean Monnet de Taulé a assuré dans l'urgence la continuité du service public de l'enseignement en organisant un accueil de l'école de Penzé-Plouéan au sein de l'établissement Jean Monnet.

Il convient désormais de prévoir la rentrée des classes de septembre 2022, attendu que le site de l'école de Penzé ne pourra rouvrir dans ce délai.

Nous avons entendu la volonté des familles de pouvoir continuer à inscrire leur enfant au sein d'une entité administrative école de Penzé par-delà la fermeture du bâtiment.

Après examen approfondi de cette demande, il s'avère qu'une telle inscription n'est possible qu'à la condition que l'école conserve l'intégrité des deux groupes classes accompagnés de leurs deux enseignantes.

Une telle organisation d'école dans l'école au sein de l'école Jean Monnet se révèle intenable sur la durée sur les recommandations des représentants de l'éducation nationale car :

- elle mobiliserait trois salles de classe, ce qui dégraderait la qualité des enseignements, rendant impossible l'usage de la salle informatique, de la salle d'arts plastiques et le décroisement, qui permet aux élèves de travailler plus précisément sur certaines notions fondamentales ou s'appuyer mutuellement sur des projets communs. De plus, elle compliquerait la mise en place de la classe bilingue. L'école Jean Monnet est engagée dans la mise en place d'une filière bilingue français-breton à la rentrée, ce qui nécessite des locaux supplémentaires ;
- elle implique de faire coexister au sein du même établissement, deux directions et des projets d'école distincts, ce qui se révèle impossible du point de vue organisationnel ;
- elle n'est pas légale du point de vue du Plan Particulier de Mise en Sécurité (Alerte catastrophe : incendie, attentat, chimique...), qui suppose de connaître précisément la responsabilité engagée en cas de risques liés à la sécurité ;

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal de PLOUENAN, par 22 voix pour et une abstention,

Décide :

- Pour ces raisons, les familles sont invitées à inscrire leur(s) enfant(s) dans l'école de leur choix en s'adressant à la mairie où se trouve cette école.
- La structure administrative « école de Penzé » sera gelée dans l'attente des résultats d'une étude géotechnique permettant de statuer ultérieurement sur le site de l'école.
- Les modalités de transport mises en place pour assurer le transport des élèves entre Penzé et Taulé seront maintenues à partir de la rentrée scolaire 2022-2023. Les trois communes se répartiront les frais de la navette qui assurera la liaison Penzé-Taulé Aller et Retour au prorata du nombre de leurs élèves de leur commune respective.

Les communes de Plouénan et Guiclan s'engagent à prendre en charge les frais de scolarisation des enfants précédemment inscrits à l'école de Penzé et ce, pendant toute la période du cycle d'enseignement.

Mme le Maire donne la parole à une représentante des parents d'élèves de Penzé qui a exprimé leurs sentiments face à cette décision de fermeture et demandé si on peut imaginer un futur pour cette « petite école de village ».

Mme le Maire conclut en précisant que l'étude du sol sera déterminante pour l'avenir de l'école.

Motion de soutien à Mme Aline CHEVAUCHER, maire

M. Jean-Michel SEVERE donne lecture d'une motion de soutien présenté par l'ensemble des conseillers municipaux :

« Mme Aline Chevaucher, Maire de Plouéan, a pris, le 20 juin 2022, un arrêté décidant la fermeture de l'école de Penzé.

Cet arrêté a provoqué ce même jour, lors du conseil d'école et en la présence des adjoints, Mme Véronique LE BOULCH et M. Jean-Paul CAER, la foudre de certains parents. Des propos injurieux ont été proférés envers la première magistrate, Mme CHEVAUCHER.

Considérant cet état de fait :

- Les conseillers municipaux soulignent que cette décision de fermeture est collégiale et qu'elle garantit la sécurité des élèves et du personnel de l'école.
- Les conseillers municipaux tiennent à faire remarquer l'attachement viscéral de Mme Chevaucher pour l'éducation, l'enseignement et la jeunesse.
- Les conseillers municipaux dénoncent fermement les agissements profondément choquants et inacceptables de quelques parents, et soutiennent totalement Mme Aline Chevaucher, Maire de Plouéan, dans cette prise de décision.

La séance est levée à 21H.

Aline CHEVAUCHER, Maire

Maël SAILLOUR, secrétaire